

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

16 avril 2002
Français
Original: anglais

Première session
New York, 8-19 avril 2002

**Application de l'article 6 du Traité sur la non-prolifération
des armes nucléaires et de l'alinéa c) du paragraphe 4
de la décision de 1995 sur les « Principes et objectifs
concernant la non-prolifération et le désarmement
nucléaires »**

Rapport présenté par le Japon

Conformément à l'alinéa 12 du paragraphe 15 du chapitre relatif à l'article VI du Document final de la Conférence d'examen de 2000, le Gouvernement japonais rend compte des mesures qu'il a prises pour appliquer l'article VI du TNP et l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 sur les « Principes et objectifs concernant la non-prolifération et le désarmement nucléaires ».

**1. Présentation de résolutions concernant le désarmement nucléaire
à l'Assemblée générale des Nations Unies**

Tous les ans depuis 1994, le Japon présente à l'Assemblée générale un projet de résolution concernant le désarmement nucléaire, qui est adopté chaque année avec l'appui écrasant de la communauté internationale. En 2000 et 2001, le Japon a présenté une résolution intitulée « Vers l'élimination totale des armes nucléaires » qui reprend les 13 mesures pratiques de désarmement convenues dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000, l'objectif étant un monde exempt d'armes nucléaires.

2. Contribution au bon démarrage du processus d'examen du TNP en 2005

À la fin de février 2002, le Japon a organisé un atelier international à Tokyo sur le thème « Perspectives du TNP au XXI^e siècle : préparation de la Conférence d'examen du TNP en 2005 », qui a donné à des experts gouvernementaux et non gouvernementaux des questions nucléaires l'occasion de tenir un débat préliminaire sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires afin de faciliter les travaux du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP.



3. Efforts déployés sur le plan diplomatique pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

Le Japon souligne combien il importe que le TICE entre en vigueur dès que possible car, avec les garanties de l'AIEA, ce Traité constitue l'un des piliers du régime de non-prolifération. Fort de cette conviction, le Japon a déployé divers efforts sur le plan diplomatique, notamment :

- Le Ministre des affaires étrangères de l'époque, M. Komura, a présidé la première Conférence en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'est tenue à Vienne en octobre 1999;
- Depuis la première Conférence, le Japon, en qualité de coordonnateur, a contribué aux préparatifs pratiques de la deuxième Conférence;
- Les Premiers Ministres et Ministres des affaires étrangères successifs ont, à maintes reprises, envoyé des messages demandant aux pays qui n'avaient pas encore signé ou ratifié le Traité de le faire;
- Le Japon a envoyé des missions gouvernementales de haut niveau dans des douzaines de pays, notamment en Algérie, au Bangladesh, en Colombie, en Égypte, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Inde, en Indonésie, au Pakistan et au Viet Nam, pour les encourager à signer et à ratifier le Traité;
- Le Japon a aussi encouragé cette ratification, par exemple en apportant une assistance technique dans le domaine de la technique de surveillance sismique aux fins de l'établissement du Système de surveillance international.

4. Activités préparatoires du démarrage des négociations sur le Traité d'arrêt de la production de matières fissiles (FMCT)

En mai 2001, le Japon et l'Australie ont été les hôtes d'un atelier sur le Traité d'arrêt de la production de matières fissiles à Genève, le but étant de poursuivre sur la lancée politique afin de faire démarrer les négociations sur le FMCT, et d'engager les participants dans des débats de fond sur ce traité.

5. Coopération avec les nouveaux États indépendants en vue du désarmement nucléaire

Bien que la responsabilité première du démantèlement de ces armes incombe aux pays qui en possèdent, la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour assurer la sûreté du traitement et de l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans les États de l'ex-Union soviétique. Le Japon s'est engagé à participer aux efforts internationaux en ce sens. À cette fin, en avril 1993, le Japon a versé une contribution de 100 millions de dollars en subventions, et en juin 1999 s'est engagé à apporter une assistance à des projets supplémentaires d'une valeur totale de 200 millions de dollars.

Sur ce montant total, environ 172 millions de dollars ont été affectés à la Fédération de Russie, et le reste au Bélarus, au Kazakhstan et à l'Ukraine. Les principaux domaines d'assistance à la Russie sont : 1) le démantèlement des sous-marins nucléaires déclassés en Extrême-Orient; 2) la construction d'une nouvelle installation flottante pour éliminer les déchets liquides faiblement radioactifs provenant de la destruction et du démantèlement des sous-marins nucléaires russes;

3) l'évacuation des excédents de plutonium dont on n'a plus besoin à des fins militaires; et 4) l'appui au Centre international pour la science et la technologie.

6. Accueil de participants au Programme de bourses d'études des Nations Unies en matière de désarmement

Depuis 1982, le Japon a invité plus de 400 boursiers du Programme à visiter le Japon, notamment Hiroshima et Nagasaki, pour donner à ces jeunes gens, qui seront demain responsables de la diplomatie en matière de désarmement, la possibilité de voir par eux-mêmes les conséquences terrifiantes et durables de l'utilisation de bombes atomiques. Le Japon continuera à contribuer à ce programme comme il l'a fait jusqu'à présent.

7. Expositions sur les bombes atomiques d'Hiroshima et Nagasaki

Le Japon estime que la communauté internationale doit être bien informée des effets destructeurs des armes nucléaires. Le peuple japonais souhaite que ces armes ne soient plus jamais utilisées, et le Gouvernement japonais a donc appuyé à un certain nombre d'occasions les administrations et ONG locales qui organisaient des expositions à l'étranger concernant les bombes atomiques.
